

REPUBLIQUE DU BENIN

..*..*..*..*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

..*..*..*..*

DECRET N° 2008-038 DU 05 FEVRIER 2008

Chargeant Monsieur **Bio Gounou Idrissou SINA** Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Monsieur **Emmanuel TIANDO**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique pour compter du 05 au 07 février 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la loi N° 090-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret N° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

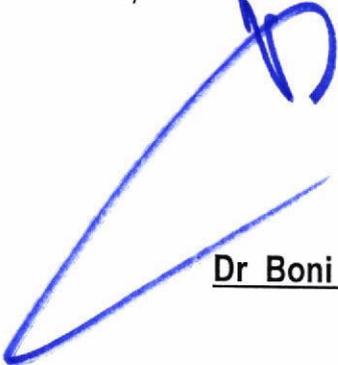
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **05 au 07 février 2008**, Monsieur **Bio Gounou Idrissou SINA**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim de Monsieur **Emmanuel TIANDO**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 février 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI.-